

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation du conseil municipal : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Yvan MOUTOT

Présents : M. Robert CORVAISIER – M. Sébastien LE GRIS – Mme Anne-Marie BÉAL – M. Franck BLANCHARD (arrivé à 21h27) - Mme Karine VERCASSON - Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD - Mme Dominique PEYRACHON (arrivée à 21h25) – Mme Sylvie MIRIBEL - M. Jean-Pierre ORIOL – M. Dominique CARROT - M. Bernard TROUILLER – Mme Florence BACHER – M. Laurent PEREZ – M. Yvan MOUTOT – Mme Sophie ODOUARD

Membres excusés : Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD - Mme Dominique PEYRACHON – M. Franck BLANCHARD.

Membres absents ayant donné pouvoir :

- Mme Dominique PEYRACHON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre ORIOL,
- Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD a donné pouvoir à M. Bernard TROUILLER.
- M. Franck BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Anne-Marie BÉAL.

La séance est ouverte à : 20h20

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 août 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

#### URBANISME

- DIA 042.287.22S0014: La Garenne → la commune ne préempte pas
- DIA 042.287.22S0015 : 4 rue de la Vialle → la commune ne préempte pas

### **1 – CAMPING : tarifs 2023.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs 2023 du camping municipal en conservant les tarifs identiques à ceux de 2022, et de d'augmenter seulement l'emplacement des mobiles homes de 50,00 €. Pour la saison prochaine, la commission camping souhaite continuer à séparer la gestion du camping et celle du snack.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs comme suit pour 2023 :

- Mobil home : 1 150 € l'emplacement pour la saison du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2023,
- Caravane + deux personnes : 1 150 € l'emplacement pour la saison du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2023,

➤ Tarifs journaliers :

- tente + deux personnes : 10 €
- camping-car et caravane + 2 personnes : 13 €

➤ Tarifs pour une semaine :

- tente + deux personnes : 60 €
- camping-car et caravane+ 2 personnes : 100 €, électricité comprise

➤ Tarifs pour deux semaines :

- tente + deux personnes : 100 €
- camping-car et caravane + 2 personnes : 180 €, électricité comprise

➤ Tarifs pour un mois :

- tente + deux personnes : 180 €
- camping-car et caravane + 2 personnes : 320 €, électricité comprise

➤ Tarifs non dégressifs :

- animal de compagnie : 1 € par jour,
- branchement électrique : 3 € par jour,
- personne supplémentaire : 3 € par jour (enfant : 2,50 € - gratuit pour les moins de 2 ans)
- 

Du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février : garage mort pour mobil-home et caravane : 180 €

- Tarif spécial pour les randonneurs à pied, vélo ou équidés qui passent une nuit au camping avec une tente : 8 € et 2 € par randonneur supplémentaire.

- Nuitée chalet adulte/enfant de 12 ans et plus : 18 € par nuit,
- Nuitée chalet enfant de moins de 12 ans : 10 € par nuit,
- Location chalet à la semaine : 100 €,
- Restauration adulte/enfant de 12 ans et plus (diner et petit déjeuner) : 17 €,
- Restauration enfant de moins de 12 ans (diner et petit déjeuner) : 10 €,

➤ Location mobil-home communal :

	Avril/Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre
1 nuit	65 €	75 €	85 €	65 €
2 nuits	105 €	120 €	140 €	105 €
3 nuits	140 €	160 €	200 €	140 €
1 semaine	300 €	350 €	400 €	300 €

Et toutes combinaisons de ces durées.

➤ Forfait nettoyage du mobil home (option) : 35 €

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

## 2 – MAM : convention électricité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir et de signer une convention avec l'association « les nounous des P'titchoux » concernant la refacturation de l'électricité.

Il présente le contrat de fourniture d'électricité qui sera annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le contrat tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent contrat et tous autres documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

## 3 – VOIRIE 2021-2022 : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé un appel d'offre pour les travaux de voirie 2021-2022.

Il y a lieu désormais d'attribuer le marché aux entreprises retenues, c'est-à-dire ayant obtenu le plus de points.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les offres reçues pour le marché de travaux de voirie,

Après étude des offres par la Maitrise d'œuvre, ci-dessous les tableaux comparatifs des offres :

ENTREPRISE	Prix	Note prix	Note tech	Note globale
EIFFAGE	151 490,64 €	73,73	10	83,73
BORNE TP	131 513,00 €	84,93	7	91,93
EVTP	124 101,25 €	90,00	0	90,00
MOULIN	144 108,00 €	77,51	0	77,51
RHONE ALPES TP	149 928,43 €	74,50	0	74,50
EUROVIA	167 552,68 €	66,66	10	76,66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché public pour la voirie à l'entreprise suivante : BORNE TP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, à engager les travaux et à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

## 4 – CHAUFFERIE tarifs saison 2022-2023



Monsieur Sébastien LE GRIS informe le Conseil municipal qu'il serait nécessaire d'actualiser les tarifs de la chaufferie, en conclusion du bilan analytique. Pour information : depuis plus de 3 ans la facturation aux clients se fait au taux de TVA réduit de 10 % au lieu de 20 %.

Prix actuel KWh : 0,077 € HT (prix qui n'a pas évolué depuis 2013)

Abonnement : 50 € HT / an

Il propose les tarifs suivants pour l'année de chauffe 2022-2023 :

Prix KWh : 0,09 € HT (soit une augmentation de 16,88 %)

Abonnement : 55 € HT / an (soit une augmentation de 10 %)

Cette augmentation proposée, prend en compte l'augmentation du prix des combustibles et permet de tenir compte de l'amortissement de la chaufferie.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'actualiser le prix à 0,09 € HT / KWh et l'abonnement à 55 € HT/an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

#### **5 – ECLAIRAGE PUBLIC : évolution des horaires d'extinction**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en novembre 2011, les conseillers municipaux à cette époque avaient délibéré pour couper l'éclairage public la nuit à titre expérimental. Cette mesure ayant donnée satisfaction, le 7 mai 2015 le conseil municipal a délibéré de nouveau pour l'application pérenne de cette mesure, stipulant dans un arrêté les horaires : extinction de 23h30 à 6h30 tous les jours de la semaine sauf le samedi.

Monsieur le Maire propose, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, et dans un soucis de réduire les dépenses publiques d'éclairage, d'avancer d'une heure l'heure d'extinction, soit à 22h30, pour tous le village et ses hameaux.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** son accord pour l'extinction de l'éclairage public entre 22h30 et 6h30 du matin pour tous les jours de la semaine sauf le samedi, pour tout le village et ses hameaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

#### **6 – CAMPING : demande de subvention pour des travaux de rénovation**

Monsieur Laurent PEREZ présente au Conseil Municipal le projet de travaux du camping concernant la rénovation du terrain de camping et des sanitaires.

Monsieur Laurent PEREZ propose de déposer un dossier auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour l'année 2023 pour ces travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de Solidarité pour financer des travaux de rénovation du terrain de camping et des sanitaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

#### **7 – AIRE DE JEUX DE LA GARE : demande de subvention sujet reporté**

#### **8 – Informations diverses**

Urbanisme :

- DP 042.287.22S0030 : 285 Chemin de Montgilier → pose d'une pompe à chaleur en façade > dossier en cours d'instruction (dépôt de pièces complémentaires)

- DP 042.287.22S0031 : 4 rue du Perthuis → changement porte d'entrée vétuste (sans agrandissement) > arrêté de non-opposition
- DP 042.287.22S0032 : 18 rue Jean Roux → changement de tuiles > dossier en cours d'instruction (demande de pièces complémentaires)
- CU 042.287.22S0012 : 4 rue de la Vialle → vente

La séance est levée à 21h45

**SIGNATURE DU MAIRE ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

